

Séance 5

**Lever les freins périphériques
à l'emploi des jeunes :
priorités et leviers**

Jeudi 01 décembre 2016

Marine Boisson-Cohen
Experte référente
Adjointe au Directeur du Département Société et Politiques sociales
France Stratégie

Plan de la présentation

A. Les freins périphériques : définition, identification, enjeux

B. Priorités et leviers

1. La mobilité géographique (transports et résidence)

2. Le logement

3. Le numérique

4. La santé (état de santé et couverture maladie)

5. Les difficultés financières

6. L'accompagnement

C. Conclusion



Les freins périphériques : définition, identification, enjeux



Les freins périphériques à l'emploi : définition

Une notion de « freins périphériques » qui renvoie à...

- L'existence de **difficultés « non-professionnelles »** qui empêchent certains jeunes de trouver un emploi ou de s'engager dans une démarche d'insertion ; *définition alternative : obstacles rencontrés hors la qualification et l'expérience professionnelle.*
- Une notion relative
 - ✓ des **obstacles au recrutement** et non au travail (ex. difficultés de santé vs incapacité à travailler)
 - ✓ des **difficultés individuelles - sociales, physiques ou psychologiques** - pour partie relative à des contraintes non-individuelles ex. état du marché du travail local et mobilité du DE ou capacité de remobilisation ex. offre locale garde d'enfant => **dimension territoriale** des freins périphériques.
 - ✓ des **difficultés personnelles** (des « dispositions ») mais pour partie socialement déterminées
- Des difficultés avérées et substantielles, ciblées dans les **4 ANI « jeunes » de 2011**, visées par l'offre de service des opérateurs de l'emploi et par des initiatives privées (associations/entrepreneuriat social).



Les freins périphériques à l'emploi : identification (1)

Essai d'identification des « freins périphériques » (étude inter-maisons de l'emploi arrondissement de Lille, 2012 reprise COE 2014) : 28 freins périphériques à l'emploi, regroupés en 8 familles.

1. **Adaptation à l'entreprise** (hiérarchie, être à l'heure, équipe, savoir-être dont vêtement, hygiène, comportements)
2. **Repérage sur le marché du travail** (projet pro, recherche d'emploi et démarches dont numérique, découragement)
3. **Mobilité** (permis obstacle cognitif et/ou financier, véhicule utilisable, accès transports en commun, réticence) ***Jeunes**
4. **Logement** (absence, précaire, en risque de perte, inadapté/insalubre) ***Jeunes**
5. **Difficultés financières** (aucun, insuffisant pour vivre, pour accès à l'emploi, surendettement) ***Jeunes**
6. **Garde d'enfants** (déficit d'offre, offre inadaptée, frein financier, non-recours)
7. **Difficultés administratives** (absence de couverture sociale, sous main de justice, en situation irrégulière)
8. **Santé** (physique, psychologique dont handicap, addictions)
9. + *les discriminations ?*
10. + *l'absence de soutien familial et les difficultés familiales ?*
12. + *le non-recours à l'offre publique d'insertion ?* (non-information, non-demande, non-concernement : méconnaissance/désintérêt, non-proposition, non-réception)



Les freins périphériques à l'emploi : identification (2)

Difficultés rencontrées par les jeunes éligibles à la GJ (pauvreté), non bénéficiaires et (bénéficiaires) .

Source Œdipe : déclarations conseillers (sur env. 1000 observations)

Type de difficultés	OUI	NON	NSP
Freins périphériques			
Mobilité géographique	56,9 (53,1)	39,5 (41,7)	3,6
Souhaite rester près de chez lui	48,3 (43)	33,8 (33,4)	18
Manque d'estime de soi	40,7 (48,6)	38,6 (32,7)	20,7
Problèmes familiaux	32,6 (40,5)	54,8 (44,5)	12,5
Savoir-être (ponctualité, consignes, comportement)	29,3 (35,5)	59,1 (51,9)	11,6
Logement instable	23,6 (33,2)	72,6 (60,6)	3,8
Santé (physique et psychologique)	20,4 (16,3)	68,8 (69,5)	10,8
Non maîtrise des compétences de base	11,8 (12)	75,8 (78,2)	12,5
Difficulté de garde d'enfant	2,9 (1,8)	93,9 (94,9)	3,2
Difficultés professionnelles			
Expérience insuffisante	83 (86)	13,6 (11,1)	3,4
Qualification insuffisante	62,7 (67,2)	32,7 (29,6)	4,5
Manque d'emploi dans le domaine	42,5 (36,4)	34 (35,8)	23,6



Les freins périphériques à l'emploi : enjeux (1)

Les freins périphériques étaient au centre des ANI « jeunes » de 2011...

- **ANI 7 avril 2011** sur l'accompagnement des jeunes DE dans leur accès à l'emploi. Cf. Bilan Geste 2013 : orientation effective vers **accompagnement renforcé** « ANI » de **jeunes avec besoin de construction de projet et freins périphériques à l'emploi**.
- **ANI 29 avril 2011** sur l'accompagnement des jeunes dans leur **accès au logement afin de favoriser leur accès à l'emploi** : utilisation des fonds issus de la PEEC et réseau Action Logement (- de 30 ans) Cf. éléments de bilan CFTC
- **ANI 7 juin 2011** relatif aux **formations en alternance** et aux **stages en entreprise** pour les jeunes Cf. Débat séance 3 sur causes des ruptures d'alternance - données déclaratives disponibles : 46 % de nature professionnelle vs 14 % problèmes personnels et familiaux.
- **ANI 11 juillet 2011** relatif à l'accompagnement des jeunes pour favoriser leur **maintien dans l'emploi** (article 8 **aide financière exceptionnelle** jeunes actifs : mobilité, restauration, matériel ou tenue vestimentaire en lien avec l'emploi,...).



Les freins périphériques à l'emploi : enjeux (2)

- L'organisation de la prise en charge : **division du travail d'accompagnement** / identités professionnelles (emploi / social ex. suivi RSA professionnel, social, socioprofessionnel)
- Approche dite de **l'accompagnement « global »** : identité professionnelle historique des ML ; renouvellement de l'offre de services des opérateurs de l'emploi dans leur ensemble
- **Modèle itératif / « non-séquentiel »** : une levée des freins qui ne soit pas conçue comme distincte et préalable à la mise en expérience professionnelle
Ex. GJ (*work first*) accompagnement global et intégré + modèle itératif vs CIVIS modèle plus linéaire
Limite : Cf. évaluation GJ, une minorité de « parcours empêchés », « difficilement accompagnables » représente 13% des bénéficiaires, 23% des éligibles non bénéficiaires.
- **L'accompagnement comme dispositif « ensemblier »**
 - ✓ défi du partenariat (effectivité et efficacité) entre les acteurs « emploi-formation » et les autres acteurs
 - ✓ approche territorialisée des freins périphériques et coordination au niveau local
 - ✓ impératif de souplesse et de personnalisation : accès à des aides diversifiées (C. Comptes 2016) .



Les freins périphériques : priorités et leviers



1. Mobilité(s)



La mobilité géographique : accès et maintien dans l'emploi

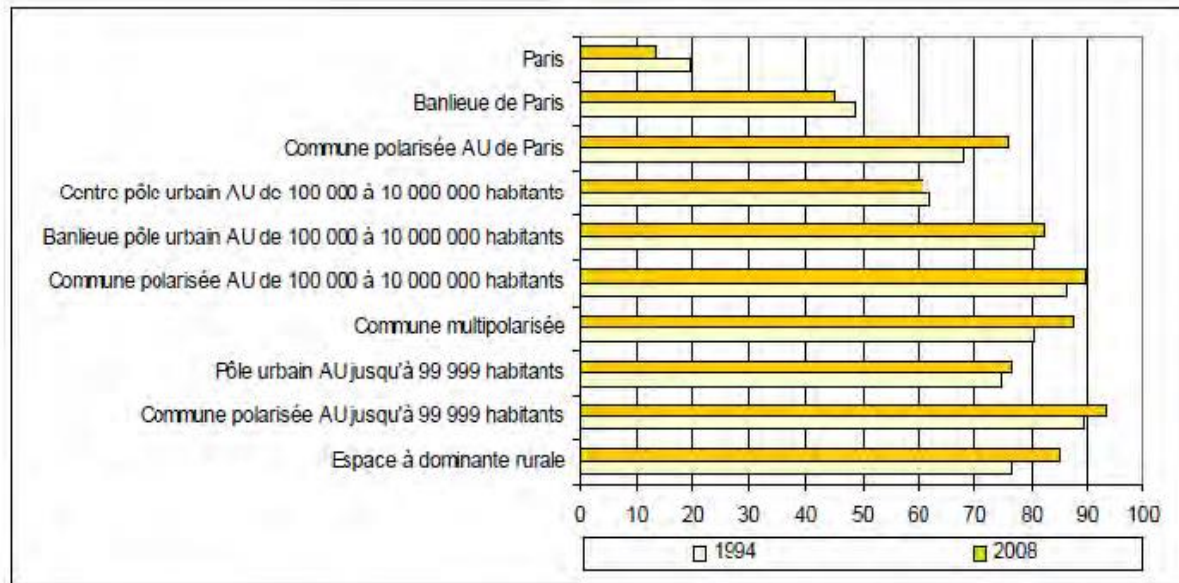
Cf. Mission d'évaluation de politique publique (2016) sur la mobilité géographique des travailleurs

- **effets négatifs de la distance géographique à l'emploi** dont réduction de l'efficacité de la recherche d'emploi (moins bonne information sur le marché du travail), coût de la recherche d'emploi, arbitrage coûts et temps de transport / rémunération, réticence des employeurs.
- **certaines catégories de la population, notamment les catégories populaires, sont plus que les autres exposées au « spatial mismatch » :**
 - ✓ hypothèse de déconnexion spatiale croissante entre l'emploi peu qualifié et les lieux d'habitat populaire
 - ✓ un clivage de plus en plus net entre les grandes agglomérations et le reste du territoire : manque persistant d'alternatives à la voiture dans les petites villes et les espaces périurbains
 - ✓ les transports en commun qui constituent les moyens de déplacement les plus abordables économiquement, sont plus discriminants à l'encontre des catégories sociales modestes, surreprésentées dans les zones peu denses et/ou moins bien desservies
 - ✓ les moins qualifiés sont soumis à un plus fort impératif de mobilité quotidienne (fragmentation temporelle et spatiale de l'emploi notamment si emplois atypiques, horaires décalés) alors même que moins de ressources mobilisables (dont équipement automobile des ménages modestes)



La mobilité pendulaire : principaux constats

Graphique 2 : Part des déplacements en automobile (conducteur ou passager) selon le type d'habitat (en %)



Source : SOeS, Insee, Inrets, enquêtes nationales transports et déplacements 1994, 2008

Nota : temps moyen de trajet domicile-travail 50 minutes par jour (A/R), 35 % des trajets supérieurs à 1h. INSEE (2008 et 2010)

Le transport automobile pour se rendre au travail est prédominant : 72,3 % vs 13,3 % les transports en commun (train, tramway, métro, bus) en 2008...

... De faibles différences selon l'âge 18-24 ans : 15,4 % TC ; 25-34 ans : 14,5 TC...

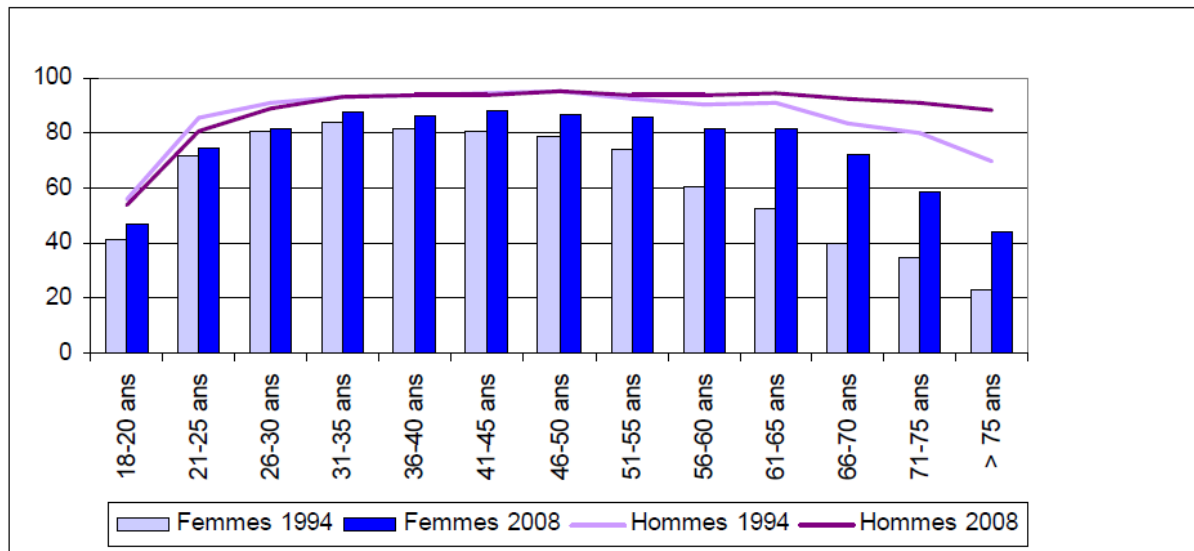
... Surtout de très fortes disparités selon le type d'habitat ("singularité de Paris et sa banlieue).



Focus : les jeunes et l'accès au transport automobile

Plusieurs dimensions : possession du permis, équipement individuel et accès familial, caractère « utilisable » du véhicule – assurance, carburant... Le taux de possession du permis est inférieur chez les jeunes et les séniors + fonction du niveau de vie (10^{ème} décile 7 X souvent que 1^{er} décile)

Graphique 3 : Taux de possession du permis de conduire par âge et sexe (en %)



Un accès « familialisé » à l'automobile des 18-24 ans : les parents financent majoritairement le permis de conduire - 84 % des titulaires - et l'acquisition du véhicule - 64% des jeunes qui en ont un. Cf. Enquête nationale sur les ressources des jeunes (2014)

Sources : SOeS, Insee, Inrets, enquête nationale transport 1994, 2008



Leviers de mobilité des jeunes en insertion (1)

- **Réduction ou gratuité des transports en commun jeunes / DE** financées par les CL
- **Aides à la mobilité** : Pôle Emploi, aides à la mobilité géographique réformées début 2014, augmentation des aides à la recherche d'emploi et réduction des aides à la reprise d'emploi (dont aide au déménagement). Le nouveau dispositif bénéficie d'abord aux jeunes et aux diplômés ; il bénéficie davantage aux jeunes qu'auparavant ; le profil des bénéficiaires varie selon l'aide (aide à la recherche d'emploi aux plus diplômés, aide au permis plutôt aux moins diplômés) ; ML (PPAE, FIPJ, FAJ, FEJ)
- **... Dont aides à la motorisation (permis, équipement...)**
- ✓ Multiples dispositifs (pluralités de financeurs et de prescripteurs : Etat, Pôle Emploi, ML, collectivités locales, branches...)
- ✓ Evaluation : *Expérimentation « 10 000 permis pour réussir »* (L'Horty et al., 2012)
 - discussion sur la pertinence comparée de ce dispositif vis-à-vis d'autres aides aux permis
 - mais effets significatifs à 24 mois sur code, permis, motorisation, type d'emploi occupé, salaire. Effet « locked-in » la première année (*ibid.* formation).



Aides à la mobilité (Pôle Emploi) : avant / après

TABLEAU 1

COMPARAISON DE LA RÉPARTITION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES⁷ SELON LE TYPE D'AIDE ATTRIBUÉE AVANT ET APRÈS LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE À LA MOBILITÉ

	Avril-mai 2013		Avril-mai 2014	
	Effectifs	% dans total des aides	Effectifs	% dans total des aides
Aides à la recherche d'emploi	5 986	48%	11 155	72%
<i>dont aide au permis de conduire</i>	2 658	21%	3 575	23%
Aides à la reprise d'emploi	5 832	47%	3 587	23%
<i>dont aide au déménagement</i>	1 778	14%	604*	4%*
<i>dont aide à la double résidence</i>	642	5%	625**	4%**
AGEPI	636	5%	841	5%
Ensemble	12 454	100%	15 583	100%

* chiffres estimés grâce à l'enquête sur les aides à la mobilité 2014.

** chiffres estimés grâce à l'enquête sur les aides à la mobilité 2014, en excluant les individus ayant également bénéficié d'une aide au déménagement et dont le nombre est estimé à 347 pour avril et mai 2014.

Ces 347 bénéficiaires des deux aides sont comptabilisés parmi les bénéficiaires de l'aide au déménagement.

Champ : bénéficiaires d'une aide à la mobilité en avril-mai de l'année n.

Source : Pôle emploi, Fichier National des Allocataires (FNA), enquête « aides à la mobilité » 2014.

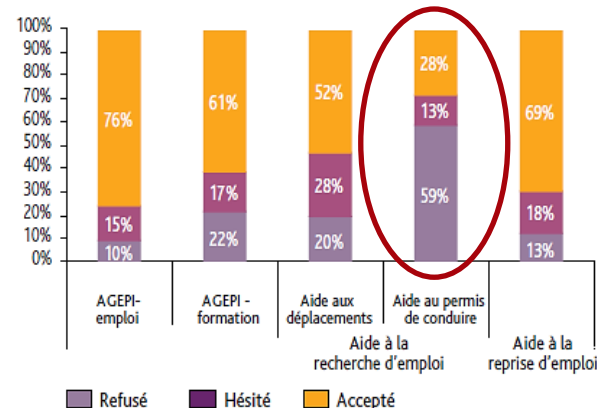


Aides à la mobilité (Pôle Emploi) : caractéristiques des bénéficiaires et impact déclaré

	Aides à la recherche d'emploi (hors permis de conduire)	Aide au permis de conduire	Aides à la reprise d'emploi	AGEPI	Ensemble	DEFM cat ABCDE (moyenne avril/mai)
Sexe						
Hommes	53%	45%	48%	2%	47%	50%
Femmes	47%	55%	52%	98%	53%	50%
Âge						
<25 ans	20%	25%	27%	7%	22%	13%
25-29 ans	34%	23%	29%	21%	30%	15%
30-34 ans	12%	18%	12%	30%	14%	14%
35-39 ans	8%	12%	7%	22%	10%	12%
40-44 ans	8%	10%	8%	14%	9%	12%
45-49 ans	7%	7%	7%	6%	7%	11%
50 ans ou plus	10%	5%	11%	1%	9%	23%
Niveau de formation						
Bac+5	38%	3%	22%	2%	24%	6%
Bac+3 Bac+4	14%	4%	12%	3%	11%	6%
Bac+2	15%	6%	17%	12%	13%	11%
Baccalauréat	17%	21%	22%	23%	20%	21%
CAP/BEP	12%	39%	21%	38%	22%	36%
Sans formation, enseign. sec., collège	3%	26%	5%	22%	10%	20%

Les jeunes sont surreprésentés parmi les bénéficiaires des aides à la mobilité. Un impact déclaré comme déterminant sur le permis

SANS L'AIDE À LA MOBILITÉ, LE DEMANDEUR AURAIT ACCEPTÉ, HÉSITÉ OU REFUSÉ DE PRENDRE UN EMPLOI, DE SUIVRE UNE FORMATION, DE PASSER LE PERMIS DE CONDUIRE, DE SE RENDRE À UN ENTRETIEN D'EMBAUCHE OU À UN CONCOURS



Note : en raison des arrondis le total des barres du graphique peut ne pas être strictement égal à 100%

Champ : bénéficiaires d'une aide à la mobilité en avril-mai 2014.

Source : Pôle emploi, enquête «aides à la mobilité» 2014



Leviers de mobilité des jeunes en insertion (2)

- **Enveloppes contingentées, forfaits, plafonnements** : préconisations de révision des plafonds, coût réel et modulation ex. aide permis PE 1 100 euros, plafond FAJ 560 euros... coût moyen permis estimé à 1 600 euros + fonction des dispositions personnelles
- **Besoin d'accompagnement** et responsabilisation des bénéficiaires (abandon)
- **Le permis ne suffit pas** ex. véhicule utilisable : assurance, réparation, etc.
- **Approche intégrée cf. les plateformes de mobilité** – bilan des compétences mobilité ; conseiller mobilité ; orientation vers service ou combinaison de services.



Focus : exemple de plateforme de mobilité

[Qu'est-ce qu'une plateforme Wimoov ?]

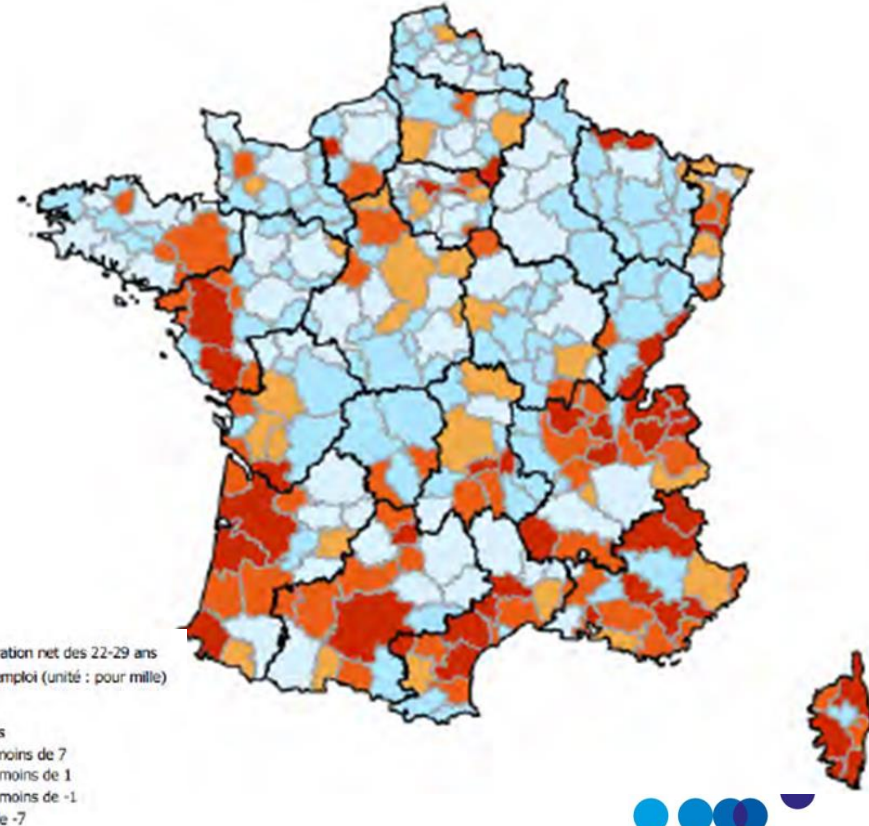


La mobilité résidentielle : principaux constats (1)

Plus forte mobilité résidentielle des jeunes :

- ✓ Annuellement, 3,1 % de la population d'âge actif change de département (22 - 57 ans en 2014). Le **taux annuel de mobilité** décroît avec l'âge : **6 % des 22 à 29 ans**, 1,2 % des 50 à 57 ans..
- ✓ **40 % des jeunes ont changé de zone d'emploi durant leur sept premières années de vie active** : sept fois sur dix, un changement de département, une fois sur dix, un changement de région. Un jeune « mobile » sur trois réalise une mobilité de retour (Cereq, Génération 1998 et Génération 2004)
- ✓ Jeunes ménages privilégient **les métropoles et les bassins d'emploi transfrontaliers** (carte de taux de migration des ménages INSEE 2014).

Taux de migration net des 22-29 ans
entre zones d'emploi en 2014



La mobilité résidentielle : principaux constats (2)

- **La mobilité varie fortement en fonction du niveau d'études des intéressés** : le taux de migration des diplômés est cinq fois plus important que celui du reste de la population pendant les trois premières années de vie active, cette différence perdure tout en s'atténuant (rapport de un à deux) après la cinquième année de vie active (Céreq).
- **Les écarts selon le diplôme sont moins importants s'agissant de la disposition déclarée à la mobilité pour améliorer sa situation professionnelle** (une hypothèse de freins matériels ?).



Mobilité géographique : le niveau d'étude est clivant

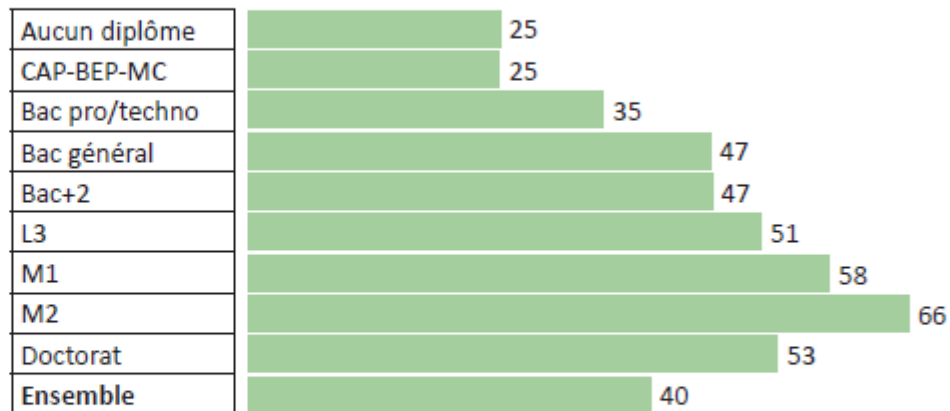
Mobilité géographique par sexe et niveau de diplôme au cours des sept premières années de vie active

Mobilité géographique par sexe (%)

	Changement de région	Changement de zone d'emploi
Hommes	19	40
Femmes	20	41

Lecture: 20 % des femmes de la Génération 2004 ont changé de région de résidence entre la fin de leurs études et leur 7^e année de vie active.

Changement de zone d'emploi* par niveau de diplôme (%)

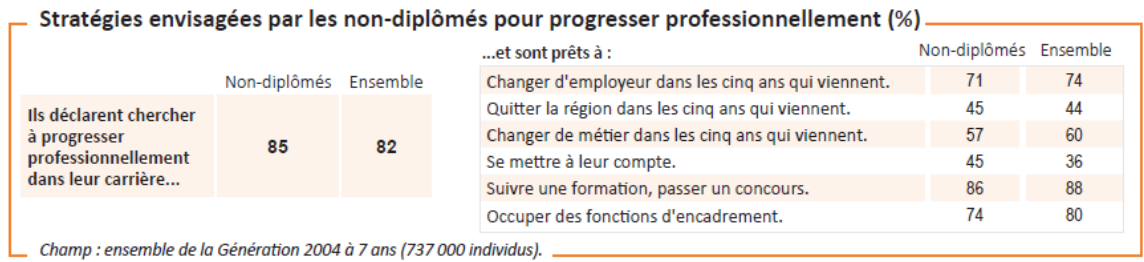


* Une zone d'emploi est un espace à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. L'INSEE en dénombre un peu plus de 300.

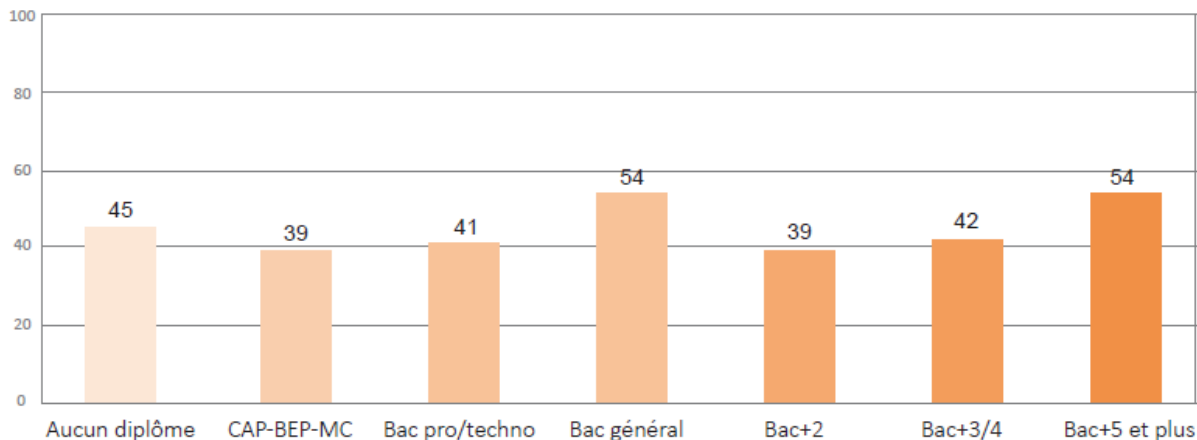
Champ : jeunes sortant du système éducatif en 2004 répondant lors de la 3^e interrogation (707 600 individus).



Des écarts plus réduits de « disposition » à la mobilité selon le diplôme



Part des jeunes prêts à changer de région selon le plus haut diplôme (%)



Champ : jeunes de la Génération 2004 en emploi au terme de la 7^e année de vie active déclarant vouloir progresser dans leur carrière (513 000 individus).



Emploi : des différences d'opportunités, de coûts et de bénéfices relatifs de la mobilité

- Les **actifs les moins qualifiés** sont ceux qui **dépendent le plus de leurs réseaux familiaux / de ressources de proximité** (recherche d'emploi, également garde des enfants) avec un effet d'ancrage. Voir aussi « marchés du travail territorialisés » (T. Sigaud, N. Renahy, P. Champollion)
- **Les effets du chômage sur la mobilité sont ambivalents** : niveau macro – la mobilité a une composante pro-cyclique ; niveau individuel - plus forte incitation mais moindres ressources pour faire face aux coûts de la mobilité, notamment sur une longue distance
- **La mobilité, une ressource pour les uns, une contrainte pour les autres**
 - Effet sur la **probabilité pour les chômeurs d'entrer dans l'emploi** : (+) pour les jeunes ; (+) pour les diplômés
 - **Pour certains jeunes, la mobilité géographique favorise la stabilisation de la situation professionnelle** : 47 % des jeunes en contrat précaire lors de leur premier emploi et en emploi trois ans après la sortie du système scolaire ont obtenu un emploi stable en changeant de zone d'emploi vs 37 % des jeunes sans mobilité... **La mobilité géographique étant en moyenne associée à davantage de précarité** (ex. mobilité « contrainte » pour suivre un conjoint).
 - Effet de sélection des mobilités géographiques contraintes par le marché du travail de la zone d'origine : ceux qui partent ne sont ceux qui restent ou ceux qui rentrent.



Effet sur la probabilité pour les chômeurs d'entrer dans l'emploi : (+) pour les jeunes et les diplômés (T. Sigaud, CEE 2015)

Effet de la mobilité interdépartementale sur les mouvements dans l'emploi et caractéristiques socio-démographiques

	Effet (<i>odds-ratio</i>) sur la probabilité d'être :	
	entré dans l'emploi	resté dans l'emploi
Mobilité (réf. = n'a pas changé de département)		
Mobilité interdépartementale	2,88 ***	0,49 ***
Mobilité et sexe (réf. = homme)		
Femme	0,52 **	0,38 ***
Mobilité et âge (réf. = 30-39 ans)		
15-29 ans	1,51 ***	0,80 ***
40-49 ans	0,79 **	1,25 ***
50-59 ans	0,50 ***	ns
Mobilité et diplôme (réf. = baccalauréat)		
Aucun diplôme	0,61***	0,51 ***
CAP, BEP	0,70 ***	0,70 ***
Bac+2	1,68**	1,53 ***
Supérieur à bac+2	1,74 ***	2,10 ***

Source : enquêtes *Emploi*, Insee, ADISP-CMH.

Champ : individus de 15 à 59 ans résidant en France métropolitaine à l'enquête et un an avant l'enquête, chômeurs ou actifs occupés un an avant l'enquête.



La mobilité géographique est associée à plus de passage de précaire à stable

Mobilité géographique et évolution de la précarité de l'emploi (%)

Proportion des jeunes ayant connu un changement de contrat de travail ...

	<i>...entre le premier emploi et l'emploi à 3 ans</i>		<i>...entre l'emploi à 3 ans et l'emploi à 7 ans</i>	
	Ensemble	Parmi ceux qui ont changé de zone d'emploi	Ensemble	Parmi ceux qui ont changé de zone d'emploi
Contrat de travail				
Précaire à stable*	37	47	22	26
Stable à précaire	3	5	6	11
Resté précaire	35	37	14	17
Resté stable	25	12	58	46

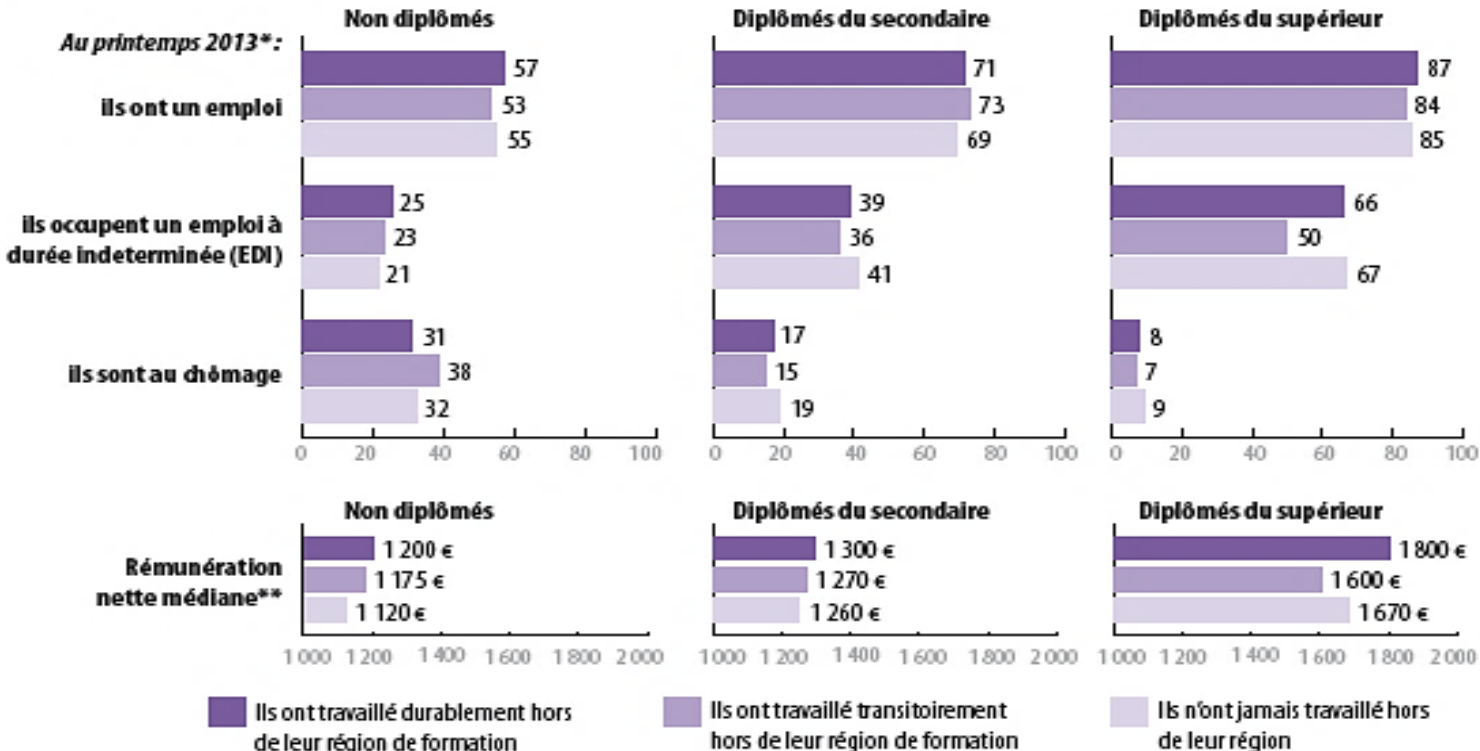
* Les contrats de travail stables regroupent les emplois à durée indéterminée (CDI et fonctionnaires).

Champ : jeunes sortants ayant débuté dans l'emploi avant le printemps 2007, en emploi à la première vague de l'enquête (573 500 individus).



Effets des mobilités géographiques sur les conditions d'insertion

► Mobilités géographiques et conditions d'insertion (%)



Champs : *jeunes ayant occupé au moins un emploi (641 000 individus), **jeunes en emploi au printemps 2013 (478 000 individus).

Enquête Génération 2010 (à 3 ans), Cereq 2014.



Les aides à la mobilité résidentielle / relocalisation

- **En dehors des dispositifs paritaires, des aides plutôt peu développées ...**
- ✓ **Dispositifs paritaires** : une contribution très significative via les produits et services **Action Logement**
- ✓ Les aides à la mobilité de PE et des ML visent plutôt à permettre aux jeunes d'améliorer leurs perspectives autour de leur lieu de résidence, pas à encourager un départ vers un bassin d'emploi plus porteur. Pourtant, les zones les moins dynamiques offrent moins de perspectives d'emploi et d'insertion aux jeunes qui y résident ; certains jeunes peuvent avoir un projet professionnel qui n'est pas adapté à leur territoire de résidence.
- **... Quelles perspectives ?**
- ✓ Aide au déménagement de Pôle Emploi est devenue dérogatoire + elle est limitée à la reprise d'emploi... Quid d'aides financières ponctuelles mobilisables lors d'une « **relocalisation** » **pour reprise et pour recherche d'emploi** (aides au déménagement, déplacements préalables) ?
- ✓ Prestations d'accompagnements à la relocalisation (dont conseil) ?
- ✓ **Créer un dispositif d'aide à la mobilité, sous forme expérimentale**, pour permettre à des **jeunes demandeurs d'emploi**, selon leur profil et leur projet, de **rejoindre des zones d'emploi plus prometteuses dans le cadre de leur recherche d'emploi** (PE, ML, FEJ, Régions, PSoc) ?



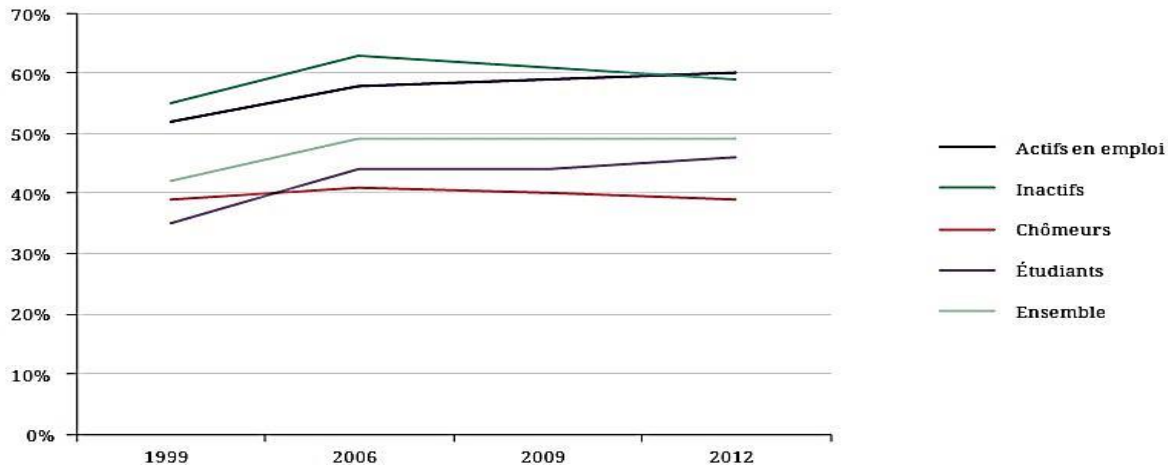
2. Logement



Logement : un accès qui précède celui à l'emploi stable

Le départ du domicile parental se fait à 23 ans et demi, plus tôt que l'âge moyen au sein de l'Union européenne qui s'établit à 26 ans. **L'âge moyen d'accès au logement en France précède l'âge moyen d'accès à un emploi stable.** Il recouvre des disparités : la non décohabitation est surtout le fait de jeunes chômeurs. Des allers-retours et « double-résidence » sont constatés.

⑥ PROPORTION DE JEUNES DE 18 À 24 ANS
QUI NE RÉSIDENT PLUS CHEZ LEURS PARENTS

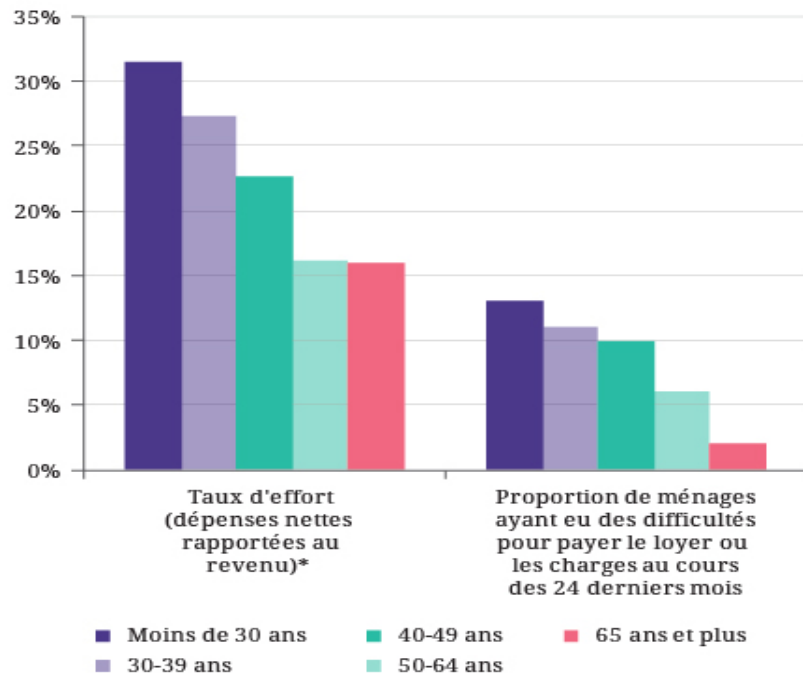


SOURCE : Insee, recensement de la population



Un accès à l'autonomie résidentielle au prix d'un effort important

④ DÉPENSES DE LOGEMENT EN 2013



CHAMP : France métropolitaine.

* données provisoires.

SOURCE : Insee, enquête Logement 2013

- ✓ La décohabitation relativement précoce des jeunes Français se fait au prix d'un **effort, public et privé, important**. Elle est soutenue par des aides personnelles au logement substantielles, mais est aussi **souvent conditionnée par des soutiens familiaux** (cautionnement, aides financières)... L'autonomie n'est pas l'indépendance.
- ✓ La **part des revenus consacrée aux dépenses de logement est nettement plus élevée pour les jeunes**, qui connaissent plus fréquemment des difficultés pour payer leur loyer ou leurs charges.
- ✓ Les **conditions de logement des jeunes sont plus précaires** que celles des plus âgés (dont taux de surpeuplement, voir aussi recours à l'hébergement d'urgence).
- ✓ Leur **accès au logement social s'est rétréci** en raison du **faible taux de rotation qui entraîne un effet d'éviction des jeunes**. 62 % d'entre eux se logent dans le parc privé, soit 10 points de plus qu'en 2005.



Quelle offre résidentielle adaptée aux besoins des jeunes ?

- **Une offre plus abondante à faible loyer** : le faible nombre de logements disponibles et le manque de logements à faible loyer sont cités 7 fois sur 10 par les jeunes (IPSOS 2011 16-30 ans)
- **Un niveau allégé de garantie** : exigence des bailleurs en matière de justificatifs cité 1 fois sur 2. En zone tendue, un effet d'éviction des jeunes en début de parcours professionnel et résidentiel
- **Une offre adaptée à la mobilité résidentielle / géographique** :
 - ✓ Rentrée et sortie rapides, logement de courte durée. Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) 2011 : taux annuel de mobilité résidentielle de 28 % pour les 18-30 ans, 16 % pour les 30-39 ans et 7 % pour les 40-49 ans
 - ✓ Mobilité résidentielle dictée à la fois par la situation de l'emploi et les études ou la formation. Les formations en alternance nécessitent plus souvent une mobilité géographique (centre de formation, maître de stage)
 - ✓ La jeunesse comme période de transition et d'expérimentation
- **Le logement comme frein périphérique à l'emploi** : prise d'emploi - enquête menée auprès d'entreprises de plus de 20 salariés, dans le cadre du recrutement de jeunes : 20 % des jeunes (27 % en Île-de-France) en difficultés d'accès au logement (synthèse INJEP 2015) ; instabilité.
- **Une offre ciblée qui ne soit pas contrainte par des bornes d'âge trop restrictives** : une transition vers l'âge adulte qui s'allonge jusque vers 30 ans



Dispositifs paritaires dont bilan de l'ANI Logement de 2011

- **Action Logement** (28 aides et financements) : pour les salariés et DE des entreprises du secteur privé – hors agricole – de 10 salariés et plus (assujetties à la PEEC) : location, accession, difficultés financières, mobilité... **Les critères d'accès sont + inclusif pour les jeunes** (seuils sociaux, statut vis-à-vis de l'activité).
- ✓ **VISALE** - caution accordée au locataire dans le parc privé, en cas de défaillance (paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale sur 3 ans). En principe salarié entrant dans un emploi et dans un logement locatif du parc privé, étendu à tout jeune de 30 ans au plus à l'exception des étudiants non boursiers rattachés au foyer fiscal de leurs parents.
- ✓ **AIDE MOBILI-JEUNE** - subvention accordée par un CIL à un jeune de moins de 30 ans en formation en alternance, pour la prise en charge d'une partie du loyer (jusqu'à 100 euros / mensuel).
- ✓ **FINANCEMENT** aux personnes morales dont logement intermédiaire, social, pour les salariés saisonniers, structures collectives (résidence sociale pour jeunes, foyers de jeunes travailleurs / FJT)
- **ANI 29 avril 2011** : bilan période triennale 2012/2014, 1 400 000 salariés ont bénéficié des aides Action Logement / **53% étaient âgés de moins de 30 ans** ; réalisations de logements et hébergements « jeunes » supplémentaires.



Focus (1) : les foyers de jeunes travailleurs

Enquête UNHAJ 2009-2010 (reprise dans synthèse INJEP 2015) indiquait la répartition suivante des jeunes qu'elle accueillait pour un nombre total de 85 000 résidents :

- ✓ 8 % de jeunes en CDI, 18 % de précaires, 14 % d'apprentis, 11 % de stagiaires et 28 % de scolaires
- ✓ les FJT fonctionnent comme **point d'appui pour 50 à 60 % d'entre eux** : apprentis, stagiaires, contrats de professionnalisation, salariés précaires.
- ✓ la plupart des jeunes sont hébergés sur de courtes durées : moins d'un mois pour 14 %, de un à trois mois pour 22,5 %, de trois à six mois pour 17 %, et de six mois à un an pour 15 %. Seuls 16 % demeurent plus d'un an. Au total, **53,5 % des jeunes hébergés en FJT restent moins de six mois** -> un besoin pour les jeunes d'une possibilité de **baux de courte durée**, adaptés à leur situation quel que soit leur statut.

Données ALJT 2015 : les demandes excèdent les capacités avec 50 000 demandes de jeunes de 18 à 32 ans pour 6 000 logements (9 745 résidents accueillis et 3 909 sortants en 2015). Résidences Jeunes Travailleurs (R'JT) accueillent 57 % de jeunes de 22 à 25 ans + Résidences pour Jeunes Actifs en Mobilité destinées aux 26-32 ans.



Focus (2) : expérimentations dans l'accès au logement

- **Dispositif « Pass'Accompagnement »** porté par le Conseil départemental du Bas-Rhin vise l'accès au logement autonome des jeunes et leur insertion socio-professionnelle (évaluation FEJ) :
 - ✓ trois leviers : référent de parcours, conseil départemental garant, aide financière ponctuelle ou temporaire versée sous forme de subvention ou de prêt)
 - ✓ Le dispositif permet d'améliorer fortement et durablement la situation locative des jeunes et de diminuer les problèmes rencontrés par les jeunes dans leur logement.
 - ✓ **l'amélioration de la situation locative ne va pas forcément de pair avec une progression de la situation professionnelle des jeunes concernés** : pas d'impact ni sur la situation en emploi ni sur la recherche d'emploi ni sur l'investissement dans le capital humain (atelier d'insertion / formation) à 12 mois.
 - ✓ des mesures plus spécifiques à l'emploi constitueraient un complément utile
- **Projet Autonomie Logement Jeunes (ALJ)**, Vaucluse (évaluation de process ANSA) :
Une hypothèse que l'instabilité du logement est une difficulté pour accéder à l'emploi. Mais pas d'évaluation d'impact sur l'emploi. Une préconisation ANSA de formaliser davantage les modalités et les articulations entre les deux volets de l'accompagnement du jeune – logement et insertion professionnelle.



3. Inclusion numérique

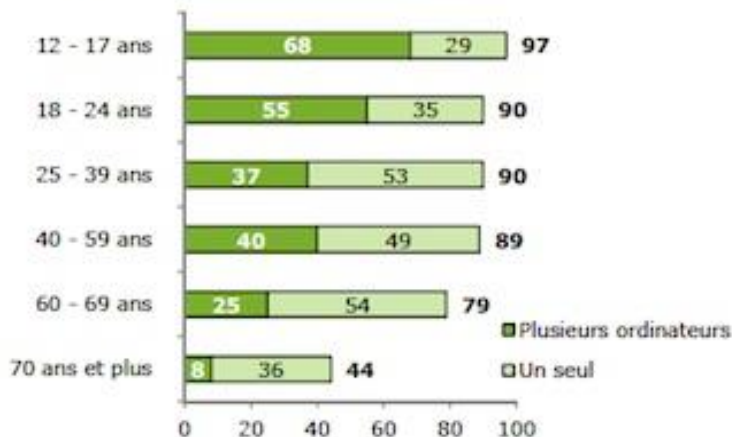


Le numérique : des taux moyens d'équipement élevés

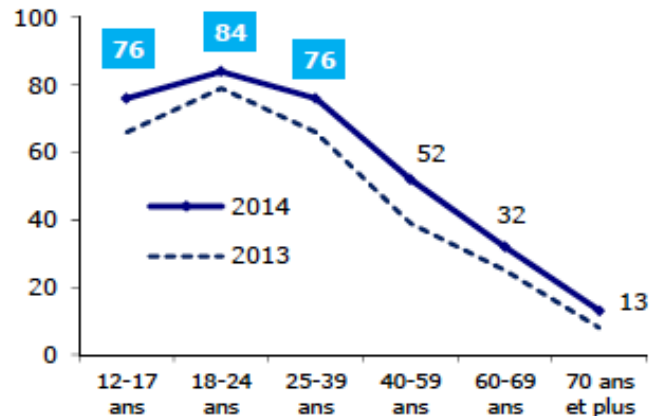
Le taux moyen d'accès à au moins un ordinateur et à internet au domicile : 90% des 18-24 ans
Le taux d'équipement moyen en smartphone : 81% des 18-24 ans.

Graphique 35 - Plus de deux adolescents sur trois ont plusieurs ordinateurs à domicile, contre un sexagénaire sur quatre seulement

- Champ : ensemble de la population de 12 ans et plus, en % -



Source : CREDOC, Enquêtes sur les « Conditions de vie et les Aspirations ».



Influence de l'âge sur l'équipement nomade (tablette ou smartphone)



L'exclusion numérique parmi « la génération internet » (1)

Etude Emmaüs Connect sur *Les pratiques numériques des jeunes en insertion socioprofessionnelle* (2015)

Des différences de taux d'équipement et de connexion internet entre les jeunes suivis en missions locales et les autres jeunes du même âge

- Des jeunes moins bien équipés en TIC que les jeunes du même âge (taux inférieurs de 10 points)
- 95% des jeunes interrogés disposent d'un équipement pour se connecter... Mais pas forcément de connexions pérennes (dépendance à la connexion hors du domicile, rupture d'abonnement).

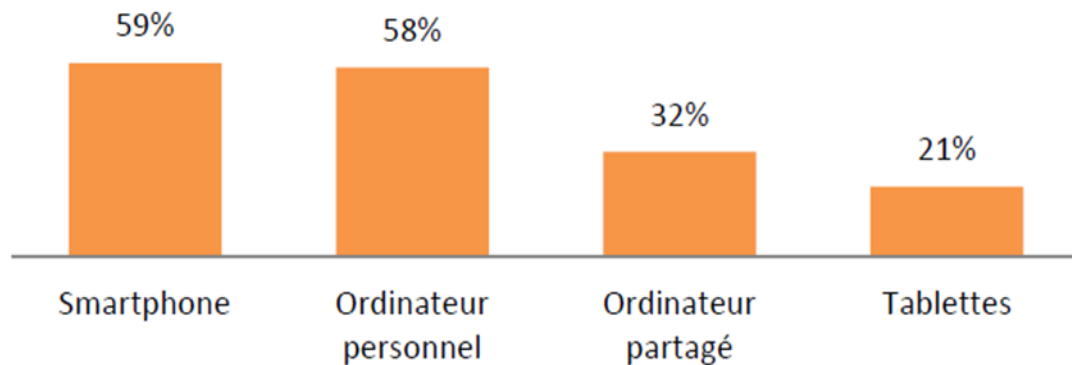


Figure 1. Les taux d'équipements des jeunes suivis en mission locale

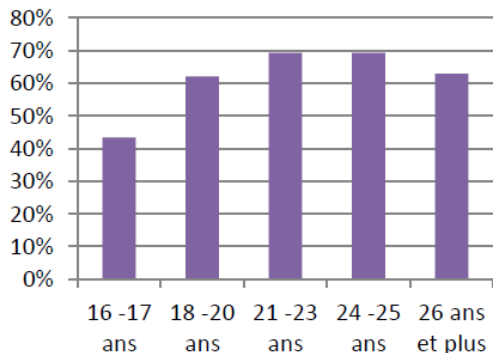


Exclusion numérique parmi « la génération internet » (2)

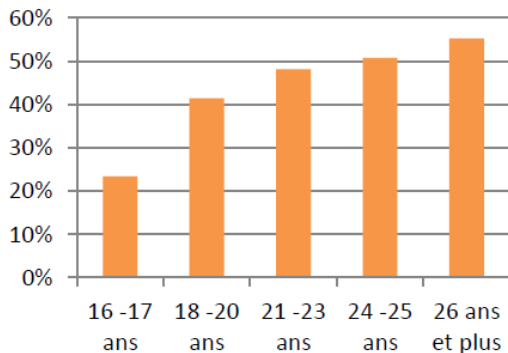
Des usages très diversifiés en fonctions des profils et des compétences numériques

- Une consultation quotidienne d'internet inférieure de 20 points aux jeunes du même âge
- Un usage limité de l'email grevant l'insertion professionnelle ; des niveaux de maîtrise de la bureautique et d'internet très variés ; des compétences numériques (usage récréatif) peu adaptées à l'insertion professionnelle (« *Je navigue sur Internet mais taper un courrier, je ne sais pas faire* »)
- Des jeunes en attente d'aide sur le numérique devenu le passage obligé vers les droits et l'emploi

Possession adresse mail
par âge ML Grenoble



Possession adresse mail par
âge ML Lille



Des jeunes dépourvus des outils numériques essentiels : l'exemple de l'email chez des primo-inscrits en ML (2014)...

... Des professionnels de l'insertion professionnelle des jeunes qui ne sont pas systématiquement des « experts » du numérique.



Focus : une approche intégrée pour l'inclusion numérique

- **Bagage numérique minimum** : ex. le programme *Connexions Solidaires* d'Emmaüs Connect

ORIENTATION PAR LES INTERVENANTS SOCIAUX

DIAGNOSTIC

**UN ACCES JUSTE ET DURABLE
AUX TELECOMMUNICATIONS**

**Equipements neufs ou
reconditionnés**



Téléphones, smartphones,
ordinateurs et Web Trotters

Offres solidaires



Recharges prépayées mobile
et Internet

Médiation



Prévention/résolution
d'impayés ou litiges de
télécoms

Accompagnement pédagogique



Joindre mon service client,
choisir et gérer mon offre



**L'ACQUISITION DE COMPETENCES
NUMERIQUES DE BASE**

Initiation informatique



Sessions collectives de
découverte de l'ordinateur et
Internet

Permanences connectées



Apprendre à télécharger une
application, créer une boîte
mail ou encore réaliser ses
démarches en ligne... Des
bénévoles disponibles pour
mieux comprendre les outils
numériques et services
essentiels

Ateliers collectifs



Par exemple: Réussir mes
démarches par téléphone ou
en ligne,

FORMATION COMPLEMENTAIRE AVEC
LES MEDIATEURS NUMERIQUES

MUNI D'UN BAGAGE NUMÉRIQUE MINIMUM POUR BOOSTER SON PARCOURS D'INSERTION

Egalement...

- Enjeu de **montée en littératie numérique** (dématérialisation accélérée des services publics et privés) ex. projet de plateforme en ligne *Les Bons Clics* de *We TechCare*, modules de formation sur les compétences numériques clés + formations appliquées aux services clés en ligne (trouver un emploi, faire ses démarches en ligne, acheter moins cher,...)
- Enjeu de **formation des professionnels** de l'accompagnement



4. Santé



La santé des jeunes en insertion : un tiers en mauvaise état de santé psychique

- **Ensemble des jeunes, entre bonne santé et comportements à risque** : la transition vers l'indépendance est ponctuée d'expérimentations (conduites exploratoires). Comportements à risque peuvent fragiliser l'état de santé physique et mentale : addictions, troubles alimentaires, conduites routières dangereuses... Avec des risques de marginalisation sociale.
- **Spécificités des jeunes en insertion** (Cf. synthèse INJEP 2016) :
 - ✓ **Perception négative de leur santé** : un tiers des jeunes en mission locale ont une perception négative de leur santé contre 15 % à 17 % des jeunes en études ou actifs
 - ✓ **Santé psychique** : Cf. étude PresaJe, 30 % des jeunes en mission locale déclare un mauvais état de santé psychique, contre moitié moins chez les jeunes de la même classe d'âge non précaires. Cf. étude CETAF, en comparaison avec la population jeune générale : pas d'addictions plus sévères, mais des violences subies (psychologiques, physiques ou sexuelles) plus nombreuses, des jeunes qui se sentent davantage discriminés, qui ont connu dans l'enfance un environnement familial plus instable, des jeunes qui ont été plus souvent « institutionnalisés » (dont ASE, CMP, CMPP, psychiatrie).
 - ✓ **Circularité** : par les capacités qu'il limite ou des comportement à risques/déviant, l'état de santé fait obstacle à l'insertion socioprofessionnelle... le fait de rester ni en emploi ni en formation est une cause du développement d'un sentiment d'isolement, d'impuissance, d'anxiété, etc...



10 % des jeunes (20 % parmi les jeunes DE) sans complémentaire

- **Pour l'ensemble des jeunes, des changements de situation qui exposent à des ruptures de couverture santé (base et complémentaire) :**
 - ✓ **base** : pas de gestionnaire unique, des remboursements par quatre types d'organismes d'affiliation différents : ayant-droit, étudiant, actif, CMU de base -> en évolution avec la protection universelle maladie (PUMA) depuis le 1^{er} janvier 2016.
 - ✓ **complémentaire** : contrats atypiques (inférieur à un an, temps très partiel) et dispense de couverture collective, la CMU-C et l'ACS sont « familialisées » (les moins de 25 ans hors déclaration fiscale séparée doivent joindre leur demande à celle de leurs parents). Un jeune sur dix de 21 à 24 ans est sans couverture complémentaire (7,6 % des 18-20 ans, 6,6 % des 25-29 ans)
- **Des jeunes en insertion entre défaut de couverture et renoncement au soins - Etude PresaJe (2014) sur 5 ML :**
 - ✓ 9% des jeunes suivis déclarent n'avoir aucune couverture maladie, seulement 58% déclarent avoir une couverture complète (base et complémentaire)... Pourtant 86% affirment bien connaître leurs droits.
 - ✓ 11% des jeunes déclarent avoir renoncé à des soins pour raisons financière l'année précédant l'enquête. Un jeune sur trois déclare ne pas mener une vie très saine, 29% d'entre eux déclarent ne pas avoir de médecin régulier.



Tableau 42 - Taux et type de complémentaire santé déclarés parmi les 16-29 ans

	Total Eff. brut	CMU-C % pond.	CS privée % pond.	Collective % pond.	Individuelle % pond.	Assuré principal % pond.	Non couverts % pond.	Couverts biais NR % pond.	NSP % pond.
Total	4 162	8,6	81,4	38,1	43,3	45,9	7,4	1,2	1,4
Sexe									
Hommes	2 175	7,7	80,6	38,2	42,4	49,9	8,8	1,3	1,6
Femmes	1 987	9,5	82,2	38,0	44,2	42,1	5,9	1,2	1,2
Statut par rapport à l'emploi									
Actifs	1 578	4,5	87,4	42,3	45,2	76,7	5,2	1,8	1,1
Chômeurs	595	19,4	58,0	15,9	42,1	47,0	19,4	0,7	2,5
Étudiants	1 815	6,8	86,2	43,1	43,2	10,3	5,0	0,8	1,1
Femmes/ hommes au foyer	105	42,0	45,9	/	/	/	11,7	0,4	0,0
Autres inactifs	56	/	/	/	/	/	/	/	/
Refus	13	/	/	/	/	/	/	/	/

Source : Enquête « ESPS » 2012, exploitation IRDES.



Favoriser l'accès et le recours aux soins des jeunes en insertion

- « **Charte de la santé des jeunes en insertion sociale et professionnelle** » Etat - Conseil national des missions locales (2006)
- **Actions actuelles et perspectives :**
 - ✓ la coordination entre les acteurs emploi – sanitaire – social
 - ✓ développer l'accompagnement social et médical
 - ✓ les équipes mobiles contre la souffrance psychique (psychologues en ML mais besoin aussi de binôme psy-TS « de rue » et en milieu rural)
 - ✓ assouplir les contraintes administratives et financières perçues par les jeunes (simplification, tiers-payant)
- **Evaluation PresaJe (2014)** avec expérimentation dans 5 ML d'un programme « assistante sociale » et d'un programme « médecin »... Quels **impacts** sur la couverture santé, le recours aux soins, la **formation et l'emploi** ?
 - ✓ Augmentation taux de couverture CMU et CMU-C (de + 5 à + 7pt), petite augmentation de consultation d'un psychologue
 - ✓ **Favorise le fait d'avoir suivi au moins une formation durant l'année** (50% des jeunes du « programme médecin » contre 42% dans le groupe contrôle). Un effet renforcé pour le sous-groupe des jeunes les plus en mauvaise santé initialement : 53% des jeunes du prog. médecin, 51% de ceux du prog. assistante sociale, 40% dans le groupe contrôle.
 - ✓ Augmente la durée de formation (de + 15 à + 18 j)
 - ✓ **Pas d'effet significatif sur le fait d'avoir travaillé** ni sur le nombre de jours de travail durant l'année de l'étude (trop tôt pour être observé ?)



5. Difficultés financières



Des jeunes confrontés à des difficultés financières

L'absence de revenu est le premier frein périphérique à l'emploi perçu par les conseillers en insertion qui interviennent auprès des jeunes de – de 26 ans hors RSA :

- **frais de recherche d'emploi** (mobilité, restauration, matériel ou tenue vestimentaire liés à l'emploi, etc.)
- fondamentalement, un **état d'instabilité et de précarité** est nuisible à l'élaboration d'un projet et à l'exécution de démarches d'insertion et pour l'emploi
- **aides financières ont au moins trois finalités : stabiliser, favoriser les démarches d'insertion, intéresser à l'entrée dans l'emploi**



Jeunes : des difficultés de mesure des niveaux de vie

Tableau 9. Proportion de jeunes sous le seuil de pauvreté, selon la tranche d'âge et le sexe

	2010 (1)			2012 (2)			2013		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Moins de 18 ans	20,0	19,2	19,4	20,2	20,5	20,4	19,6	19,6	19,6
18 à 29 ans	19,5	16,1	17,7	21,3	19,8	20,6	20,0	17,3	18,6
30 à 49 ans	13,7	11,2	12,3	14,5	11,5	13,0	14,1	11,9	13,0
Ensemble de la population	15,0	13,3	14,0	14,7	13,9	14,3	14,3	13,6	14,0

(1) À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

(2) Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2012 et 2013.

niveau de vie inférieur à 60 % du revenu médian

En 2013, près d'un cinquième des jeunes âgés de moins de 18 ans ou âgés de 18 à 29 ans sont sous le seuil de pauvreté : ces jeunes appartiennent à des ménages dont le niveau de vie¹ est inférieur à 1000 euros mensuels. Toutes classes d'âges confondues, le taux de pauvreté, après avoir augmenté de 0,3 point de 2010 à 2012, se stabilise à nouveau à 14 %.

Le niveau de vie des 18 - 24 ans : une situation des jeunes adultes en perpétuelle mutation, des ressources qui sont mal appréhendées par la statistique publique.

Credoc (2014) : enquête qualitative sur ressources des jeunes de 18 à 24 ans.

- **trois piliers : soutien familial** (aides en nature ou financières), **aides publiques et revenus du travail**
- des ressources qui s'élèvent à 800 euros / mois en moyenne... mais pour près d'un tiers des jeunes, elles sont inférieures à 500 euros / mois
- des profils très différents : une vulnérabilité spécifique des actifs sans emploi privés de soutien familial (dont jeunes ASE)



L'accès restreint au RSA des moins de 25 ans

- Le soutien aux revenus des jeunes connaît *de facto* **deux limites** (IGAS, 2015) :
 - ✓ d'une part, le caractère familialisé du RSA socle ;
 - ✓ d'autre part, la volonté de ne pas désinciter les jeunes non qualifiés à l'emploi ou la formation
- **Exclusion des jeunes de moins de 25 ans de l'accès au RSA** sauf s'ils ont des enfants à charge ou dans le cadre particulier du RSA jeune, ouvert lorsqu'un jeune de moins de 25 ans a travaillé au moins deux ans dans les trois années passées.
- Des **dispositifs spécifiques** (sur FIPJ, FAJ) ont été conçus soit pour des **aides ponctuelles ou d'urgence** (ex. ticket alimentaire, carte de téléphone, vêtements, etc.), soit en association avec des **dispositifs d'insertion** conditionnant le versement d'une aide financière (CIVIS/PACE, expérimentations précédemment RCA, contrats d'autonomie de la politique de la ville, actuellement GJ). Contractualisation. Enveloppes contraintes.
- Depuis le 1er février 2016, la **prime d'activité** est ouverte aux salariés et travailleurs indépendants de plus de 18 ans qui gagnent moins de 1 500€ nets mensuels. Elle est également ouverte aux étudiants et apprentis si salaire d'au moins 890 € nets pendant au moins 3 mois (exclusion des jobs d'été et des « petits » jobs étudiants).



Les NEETs sont moins fréquemment bénéficiaires de revenus sociaux que les jeunes en études (36 % vs 49 %), mais pour des montants plus élevés

6 Part de jeunes bénéficiaires de revenus sociaux

	Perçoit un revenu social (en %)	Dont :				Montant mensuel total des revenus sociaux reçus par les bénéficiaires (en euros)
		bourse d'étude	aide au logement	allocation chômage	autres	
Ensemble des jeunes	38	14	23	5	6	380
En cours d'études	49	28	31	2	1	300
En emploi	21	///	15	3	5	330
Au chômage ou inactif*	36	///	14	17	17	700
Cohabitants	19	10	///	6	3	420
En cours d'études	26	23	///	1	2	290
En emploi	6	///	///	4	2	420
Au chômage ou inactif*	23	///	///	15	8	650
Semi ou non cohabitants	63	19	53	5	9	370
En cours d'études	73	32	61	2	1	310
En emploi	40	///	35	3	8	320
Au chômage ou inactif*	75	///	56	24	45	750

* Hors études ; /// : non concernés.

Lecture : 38 % des jeunes ont perçu au moins un revenu social ; 14 % ont perçu une bourse d'études. Un jeune bénéficiaire reçoit en moyenne 380 euros par mois pour l'ensemble de ces revenus sociaux.

Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

ENRJ 2014 : Les NEETs ...

- ✓ perçoivent moins souvent l'aide au logement que les jeunes dans leur ensemble car ils sont en moyenne moins décohabitants....
- ✓ moins d'un cinquième perçoit une allocation chômage (en cas d'indemnisation, en moyenne 750 euros par mois)...
- ✓ 17 % des NEETs - 45 % des NEETs semi ou non-cohabitants - perçoivent des minima sociaux, des prestations familiales ou des aides versées dans le cadre de contrats d'insertion sociale (CIVIS et garantie jeunes)
- ✓ 36 % des NEETs bénéficient de revenus sociaux (contre 49 % des jeunes en études), pour un montant moyen de 700 euros (contre 300 euros les jeunes en études)



La garantie jeunes cible les « NEETs pauvres »

La GJ ne cible pas les NEETs dans leur ensemble (NEETs âgés de 15 à 29 ans : estimation comprise entre 1,6 et 1,9 millions)...

... Mais ceux qui sont dans des situations de « vulnérabilité », de précarité ou de pauvreté : « **NEETs pauvres** » sont distingués parmi les NEETs sur un critère de ressources.

Essai de quantification du nombre de jeunes potentiellement éligibles à la Garantie Jeunes sur l'ensemble du territoire français Source : DARES/SEPEFP (FPIPJ-DPE) M. Gaini, N. Lagarde, P. Zamora :

- ✓ **Fourchette basse à 120 000 jeunes** (ERFS fin 2013 sur 16 à 25 ans) : 70 000 NEETs sans enfant, qui vivaient au 4^{ème} trimestre 2013 dans un ménage ayant disposé au cours de 2013 de moins de 450€ par mois et par unité de consommation (ensemble des revenus y compris transferts sociaux, à l'exception des prestations logement) + 20 000 en risque à la fin de leur épisode d'emploi ou de formation + 11 000 jeunes en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS hors urgence). Soit environ 1,5 % des jeunes de 16 à 25 ans.
- ✓ **Fourchette haute à 190 000 jeunes** (ENRJ, cohabitant ou décohabitant sans soutien familial, 18 à 24 ans) : + de 100 000 cohabitants, + de 80 000 décohabitants. Soit environ 3,5 % des jeunes de 18 à 24 ans.

Non compris : 20 000 jeunes avec enfants éligibles au RSA



Quel effet de l'allocation d'un revenu sur l'emploi des jeunes ?

- **L'effet désincitatif de l'accès aux minima sociaux sur l'emploi des jeunes n'est pas prouvé.** Une étude réalisée en 2011, comparant les taux d'emploi des jeunes autour de 25 ans ne montre pas de chute du taux d'emploi causé par le franchissement de cette barrière d'âge Cf. Augustin Vicard, Olivier Bargain (2014), « Le RMI et son successeur le RSA découragent-ils certains jeunes de travailler ? Une analyse sur les jeunes autour de 25 ans », *Economie et statistique* n°467/468.
- **Résultats expérimentations : assiduité, substitution, utilité**
 - *Contrat d'autonomie des politiques de la ville* (suivi mais pas d'évaluation d'impact)
 - *Revenu contractualisé d'autonomie* (évaluation d'impact FEJ)
 - ✓ plus grande assiduité des bénéficiaires du RCA à l'accompagnement ML
 - ✓ pas d'impact sur l'emploi des jeunes par rapport à un CIVIS classique
 - ✓ pendant les 6 premier mois, le taux d'emploi des jeunes en RCA a été négativement affecté (effet de substitution), pas d'impact ultérieurement
 - *Garantie Jeune* (l'évaluation n'isole pas l'effet de l'allocation sur l'emploi mais des éléments qualitatifs distinguent trois types d'usage de l'allocation) :
 - ✓ passé : annuler les dettes,
 - ✓ présent : besoins primaires et contribution au budget familial (« *aider leur mère* »)
 - ✓ futur : épargner pour financer formation ou permis de conduire (capital humain)



6. Accompagnement



L'accompagnement : l'adaptation à l'entreprise et le repérage sur le marché du travail

- **L'accompagnement *stricto sensu* : l'adaptation à l'entreprise et le repérage sur le marché du travail...**
 - ✓ accroissement de l'effort de recherche d'emploi
 - ✓ augmentation de la rentabilité de cet effort (efficacité)
 - ✓ ajustement des objectifs professionnels par une meilleure connaissance de l'état du marché du travail
 - ✓ les jeunes, en particulier les moins qualifiés, qui sont a priori les moins bien préparés, en bénéficient plus particulièrement
- **L'accompagnement *lato sensu* comme dispositif ensemble**
- Les **principaux dispositifs d'accompagnement** sont le projet personnel d'accompagnement vers l'emploi (PPAE), le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)/PACE, l'ANI Jeunes (en extinction), la Garantie jeunes, l'accompagnement intensif jeunes (AIJ).



Evaluation de l'accompagnement (généralités)

Synthèse COE, *L'accompagnement vers et dans l'emploi*, juin 2016 :

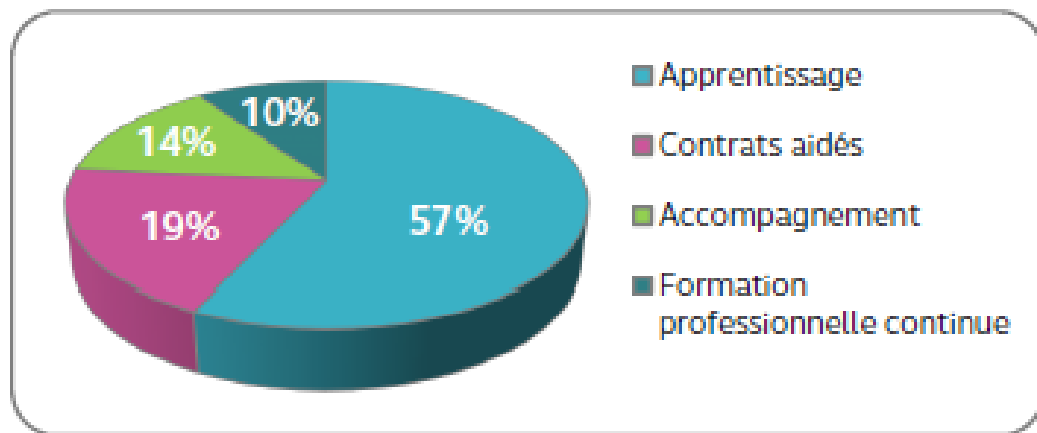
- **hétérogénéité des résultats selon l'employabilité des personnes :**
 - ✓ ? insuffisance de l'accompagnement proposé pour effacer le désavantage relatif des moins employables (intensité, modalités)
 - ✓ ? diagnostic des causes de ce mauvais positionnement sur le marché du travail (inadéquation des compétences par rapport aux besoins du marché du travail, freins périphériques au retour à l'emploi trop importants, etc.) afin de proposer aux personnes concernées le soutien le plus adapté

- **programmes d'accompagnement renforcés ciblés** permettent généralement de réduire de façon significative les durées de chômage et de **favoriser l'emploi** des DE, y compris à des emplois assez stables :
 - ✓ rapport coût-bénéfices qui peut être positif
 - ✓ des effets d'équilibre général sur les non bénéficiaires à prendre en compte (les programmes d'accompagnement ciblés sur des publics spécifiques sur le marché du travail sont susceptibles d'avoir des effets d'équilibre général négatifs sur les non bénéficiaires)
 - ✓ les évaluations d'impact (causalité) sont exigeantes méthodologiquement ; comparabilité qui peut-être limitée entre dispositifs (pas les mêmes publics)



L'accompagnement ne représente que 14 % de l'effort public en faveur de l'emploi des jeunes

Graphique n° 5 : 10,5 Md€ d'effort public en faveur de l'emploi des jeunes en 2015

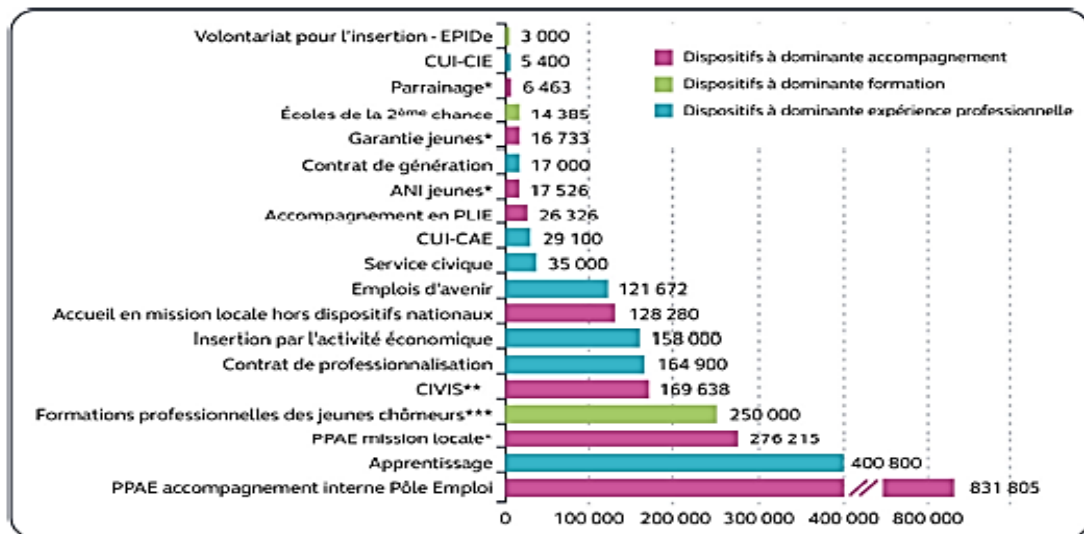


Source : Cour des comptes, chiffres 2015.



Un très grand nombre de jeunes concernés

Graphique n° 4 : nombre de jeunes comptabilisés dans les dispositifs



Source : DARES, Pôle emploi. Traitement Cour des comptes.

* DARES, stocks moyens annualisés, chiffres 2015, - Légende : en rouge : dispositifs à dominante accompagnement ; en vert : dispositifs à dominante formation ; en bleu : dispositifs à dominante expérience professionnelle

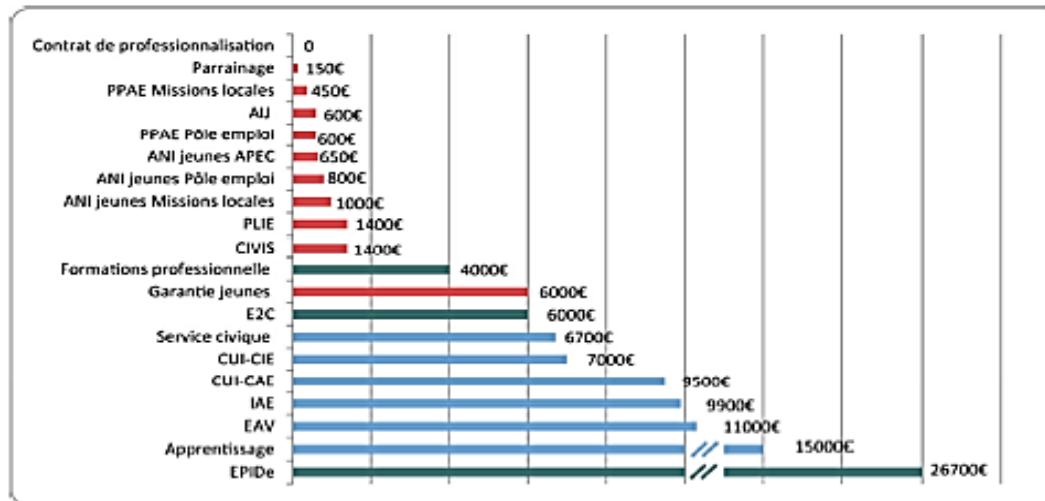
** Le CIVIS a été supprimé par la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

***DARES, Formation professionnelle, chiffres 2013 tous financeurs confondus



Les dispositifs d'accompagnement (GJ incluse) sont moins coûteux que les contrats aidés

Graphique n° 7 : coûts unitaires annuels des dispositifs (2015)



Coût annuel complet de la mesure, allocation comprise, divisé par le nombre de jeunes ayant bénéficié du dispositif dans l'année. Pour les E2C et EPIDe qui offrent des programmes courts, le coût de la place est respectivement de trois fois et 1,6 fois supérieur au coût par jeune du tableau. Légende : en rouge : dispositifs à dominante accompagnement ; en bleu : dispositifs à dominante expérience professionnelle ; en vert : dispositifs à dominante formation. Cartographie simplifiée des outils d'aide à l'emploi en fonction des besoins des jeunes.

Source : traitement Cour des comptes.



Evaluation de l'accompagnement des jeunes et perspectives

Cf. Cour des Comptes (2016) *L'accès des jeunes à l'emploi. Construire des parcours, adapter les aides* :

- **Enjeu de ciblage** : les différents types de publics se retrouvent dans des proportions très voisines dans toutes les modalités d'accompagnement, de la plus légère à la plus intensive.
- ✓ Pôle emploi : jeunes cumulant les trois critères résidence en QPV, formation de niveau infra V et plus de 24 mois de chômage ne sont en accompagnement « renforcé » que dans 40,1 % des cas (voir aussi ML)
- Certains **critères d'éligibilité**, la précarité financière familiale, la motivation, constituent des freins d'entrée dans les dispositifs... À défaut d'une telle adaptation, les dispositifs d'accompagnement et de suivi les plus ambitieux, théoriquement réservés aux jeunes les plus éloignés de l'emploi, risquent de bénéficier en pratique à des publics en moyenne peu différents de ceux des dispositifs les moins intensifs.
- Les dispositifs actuels ne sont pas suffisamment souples pour s'adapter aux difficultés de certains jeunes ; des **formes d'aide diversifiées et adaptées** doivent être préférées aux dispositifs les plus lourds/rigides... par ailleurs, mieux articuler les différents dispositifs.



Droits et offre d'insertion : non-recours et non-concernement chez les jeunes

▪ **Le non-concernement, entre ignorer ses droits et se passer de ses droits**

Cf. Benjamin Vial (2016) « Ne pas se sentir concernés par ses droits », *Agora débats/jeunesses*, n°74.... Prolongement de la typologie de Ph. Warin : non recours par non-connaissance (l'offre n'est pas connue), par non-demande (l'offre est connue mais pas demandée), par non-proposition (pas proposée ou n'est pas activée par intermédiaire social), par non-réception (offre demandée mais pas reçue).

✓ **Retard de prise en charge :**

une notion de « droits sociaux » qui ne « parle pas » aux jeunes ; un **manque d'informations sur les ML – les acteurs scolaires ne parlent pas des ML ; les ML ne communiquent pas vis-à-vis du grand public** (crainte usage opportuniste ? soutenabilité de l'activité des ML dépendante du non-recours ?) ; stigmatisation du public des ML (« cas sociaux »)

✓ **Impasse sur l'offre :**

jeunes en échec scolaire distant de la formation ; priorité à l'emploi et délai de procédure mal ressenti ; aspiration à l'indépendance vs aides et accompagnement

▪ **Combien de jeunes « invisibles » ? L'enjeu des NEETs non accompagnés**

Cf. thèse de Claire Bernot-Caboche (2015) émet une hypothèse d'une cohorte de jeunes âgés de 15 à 29 ans de 500 000 à plus d'1 million... A discuter. En 2012, 9 « invisibles » sur 10 habiteraient hors ZUS et 2 sur 5 seraient issus d'un milieu plutôt favorisé. Ils ne maîtrisent ni leurs droits, ni l'information sur les dispositifs d'insertion et de raccrochage (dont existence des Missions locales) et s'enfoncent dans un isolement durable, particulièrement lorsqu'ils habitent en milieu diffus, hors des ZUS. Répartis sur tous les territoires, urbain, rurbain, rural, etc. Des problématiques multiples, des surdiplômés ou sous-diplômés nécessitant des solutions individuelles (à articuler avec solution collectives).



Quels leviers face au non-recours et non-concernement ?

- **Les actions de simplification : plusieurs niveaux d'intervention sont possibles**

cf. CESE, rapport Sirugue, Cour des Comptes 2016, en cours mission simplification des dispositifs d'aide aux jeunes conduite par A. Dulin et C. Vérot avec l'appui de C. Cadoret...

- ✓ **Prestations** dont leurs caractéristiques ex. accès au droit commun RSA, généralisation « ambitieuse » de la GJ ; ex. clarification des critères d'inclusion selon l'accompagnement et l'opérateur de l'emploi en charge (PE, APEC, ML, handicap)
- ✓ **Organisation** cf. empilement et concurrence des dispositifs (suppression, articulation), enjeu de pilotage des dispositifs d'insertion (coordination, chef de file)
- ✓ **Relation de service** : accessibilité, lisibilité, orientation, mise en relation cf. guichet unique - physique (ML), outil numérique ex. projet start-up d'Etat *Boussole des droits*

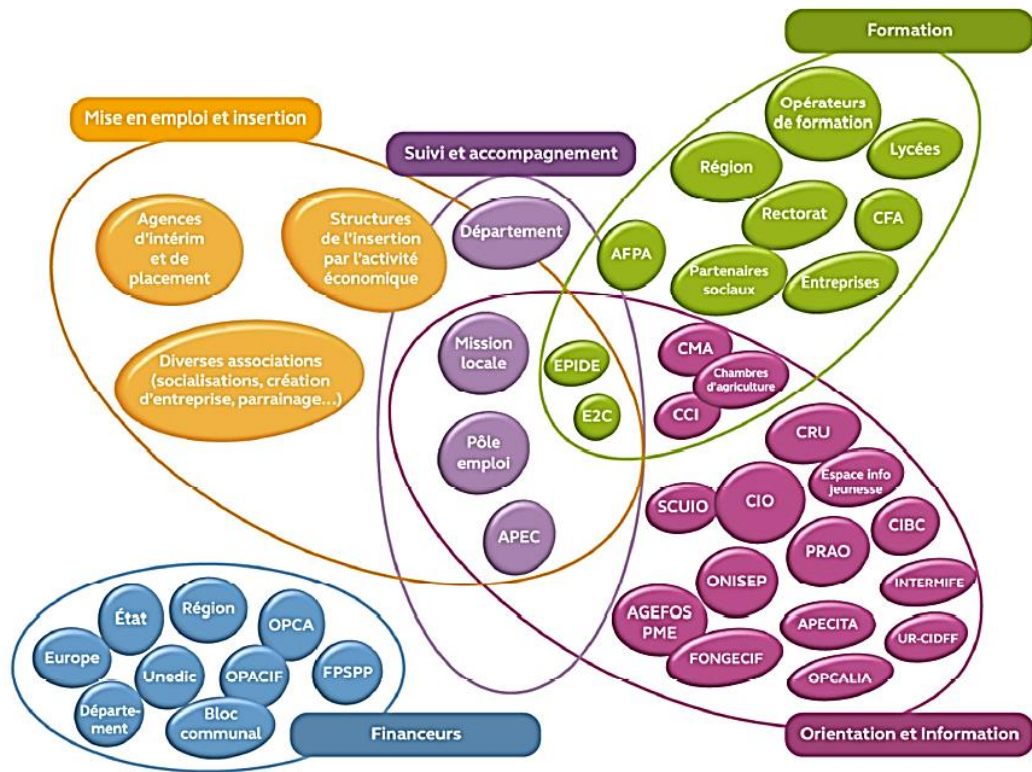
- **Les initiatives ponctuelles ou *ad hoc* :**

- ✓ Déficit de **notoriété des ML** (ex. à comparer de Pôle Emploi), campagne de communication ?
- ✓ Une action vis-à-vis des « jeunes invisibles » / téléphonie sociale ?



Faire de la densité des acteurs une ressource et non un frein

Schéma n° 2 : cartographie des acteurs rhônalpins
Hors publics handicapés et structures spécialisées (Capemploi, PJJ...)



Conclusion

- Si les freins professionnels sont en moyenne les premiers freins à l'emploi (cf. séances précédentes, la qualification et l'expérience comme déterminants principaux des différences de situation au sein des jeunes)...
- ... **Les « freins périphériques » sont pluriels et substantiels. Ils sont constatés chez une majorité de jeunes en insertion. Ils sont susceptibles de constituer les premiers freins à l'emploi chez une partie des jeunes**
- Des priorités sont identifiées (cf. plan de l'intervention)
- Chacun des freins périphériques appelle des actions/leviers *ad hoc*, à renforcer, à soutenir ou à créer
- **L'accompagnement global et intégré doit être en capacité de composer et d'articuler une offre au bénéfice du jeune en insertion (personnalisation)**
- **Le concernement et le recours sont des préalables** et appellent également des actions spécifiques





FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Merci pour votre attention

www.strategie.gouv.fr



@Strategie_Gouv